



Direction
de la nature
et des paysages

Etat de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire – Sortie de la première évaluation en France

Les directives « Habitats, faune, flore » et « Oiseaux » sont des instruments majeurs pour la conservation de la biodiversité en Europe ; elles ont pour objectif de maintenir ou de restaurer dans un état de conservation favorable les habitats naturels et semi-naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Ces directives reposent sur deux axes complémentaires : un dispositif de protection des espèces sur l'ensemble du territoire, et un réseau de sites représentatifs, le réseau Natura 2000. Leur application est un élément très important des politiques françaises de conservation de la biodiversité.

Tous les six ans, les Etats membres réalisent des bilans nationaux de la mise en œuvre de la directive « Habitats, Faune, Flore » sur leur territoire. A partir de 2007, ces bilans comprennent un volet **d'évaluation de l'état de conservation des espèces et habitats naturels et semi-naturels** d'intérêt communautaire. La première évaluation de 2007 constitue un « état des lieux », base de comparaison pour les évaluations futures (2013,...) qui traduiront les tendances. L'exercice d'évaluation de l'état de conservation vient d'être terminé en France sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et les résultats ont été transmis à la Commission européenne.

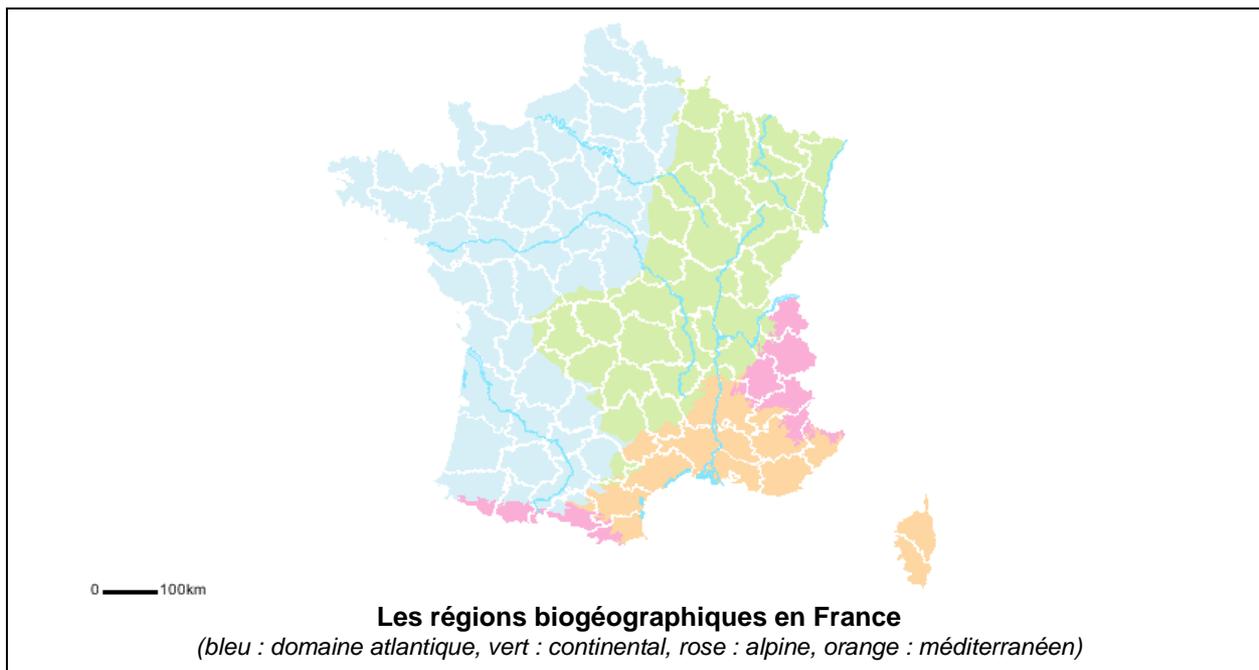
Les résultats de cette évaluation constituent un bon indicateur sur l'état de la biodiversité remarquable en France métropolitaine. Ils sont également un instrument important pour le pilotage des politiques de conservation de la biodiversité et pour la prise en compte de la biodiversité dans les politiques sectorielles.

Sur quoi a porté l'évaluation en France ?

Les espèces et habitats à évaluer en France sont tous ceux visés par la directive « Habitats, faune, flore » ; Au total, 132 habitats naturels et semi-naturels sont concernés en France, ainsi que 291 espèces dont 91 espèces végétales et 200 espèces animales (les oiseaux visés par la directive « Oiseaux » ne sont pas concernés par cet exercice). L'expertise est conduite sur chacune des quatre régions biogéographiques françaises : domaine atlantique, alpin, continental, méditerranéen, ainsi que dans les régions marines. Ce sont ainsi plus de 1000 fiches issues des croisements « régions biogéographiques/espèces et habitats » qui ont été documentées. Ces chiffres montrent bien la richesse en biodiversité de la France, et sa responsabilité en la matière ; ils indiquent aussi l'ampleur du travail d'expertise qui a été réalisé.

Déroulement du travail en 2006 et 2007

Le travail d'évaluation a commencé en France au premier semestre 2006 et vient de s'achever. Il a mobilisé une expertise scientifique large, placée sous la responsabilité du MNHN. Plusieurs organismes scientifiques et gestionnaires ont été mobilisés pour cette expertise : Office national de la chasse et de la faune sauvage, Conservatoires botaniques nationaux, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Office national des forêts, associations naturalistes, etc. Cette phase d'expertise scientifique qui s'est terminée au printemps 2007, a permis de produire les fiches d'évaluation de l'ensemble des espèces et des habitats concernés.



Afin de garantir la transparence de la démarche, la méthode et les résultats ont été présentés, aux divers stades de la démarche, au Conseil national de protection de la nature et au Comité national de suivi des directives, qui regroupe l'ensemble des parties prenantes.

Méthode et déroulement de l'évaluation

La méthodologie utilisée a été mise au point au niveau européen puis déclinée et adaptée pour la France par le Muséum national d'histoire naturelle.

On évalue l'état de conservation d'une espèce ou un habitat **pour chacune des régions biogéographiques** où cette espèce (ou cet habitat) est présente : si une espèce est présente dans les régions alpine, méditerranéenne et continentale, on réalise ainsi trois évaluations distinctes.

L'évaluation de l'état de conservation se fait par ailleurs en prenant en compte **l'ensemble du territoire occupé** par chaque espèce et habitat, c'est-à-dire **sans distinguer les populations ou les habitats qui se trouvent dans des sites Natura 2000 par rapport à ceux qui sont en-dehors de ces sites.**

Plusieurs paramètres sont considérés pour déterminer l'état de conservation des espèces et des habitats. Pour les espèces, on prend ainsi en compte :

- leur aire de répartition,
- l'effectif des populations,
- la surface d'habitat qu'occupe l'espèce,
- les perspectives futures de maintien.

Pour les habitats, les paramètres sont similaires :

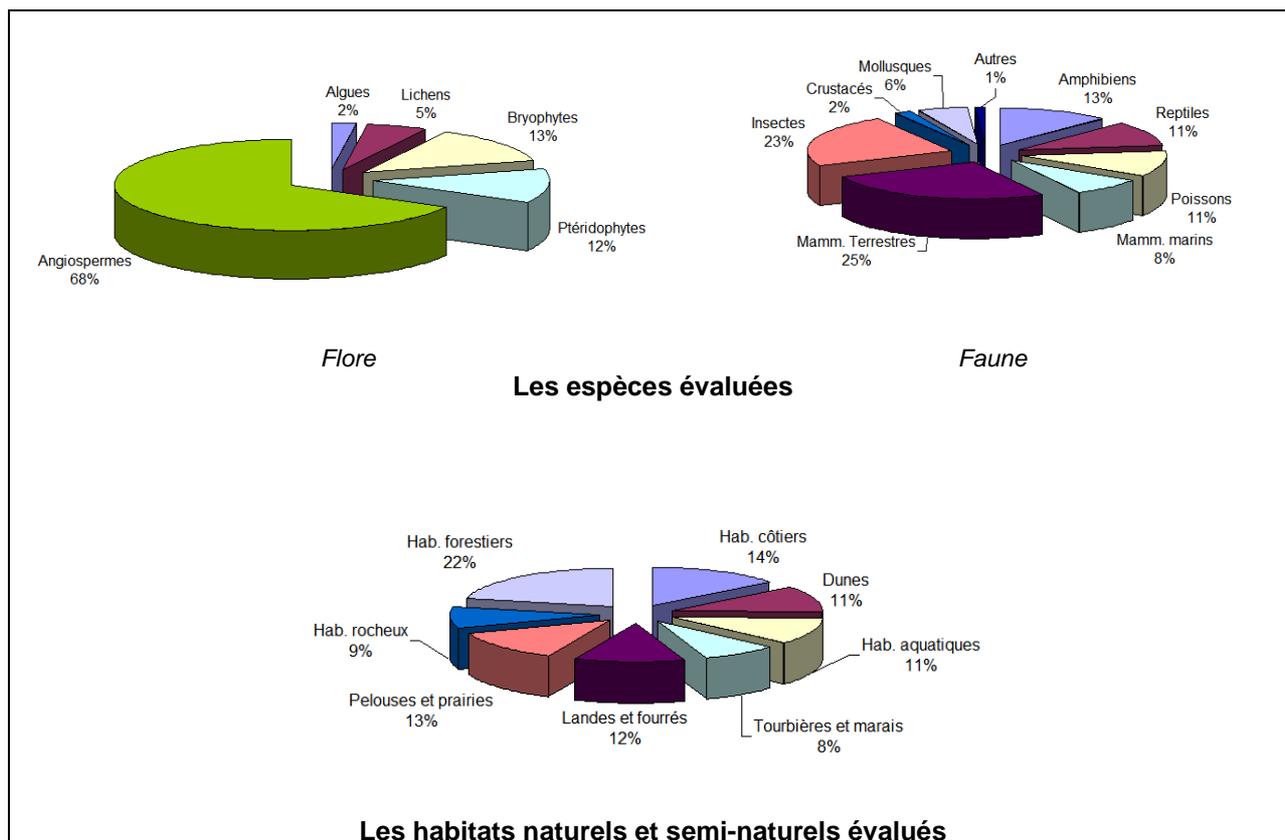
- aire de répartition,
- surface occupée par chaque habitat,
- caractéristiques de l'habitat (« structure et fonctions »),
- perspectives futures.

L'état de conservation de chaque espèce et habitat évalué peut se trouver dans l'une des quatre catégories suivantes : favorable (vert), défavorable inadéquat¹ (orange), défavorable mauvais (rouge), « inconnu » (gris).

Pour déterminer dans quelle catégorie est l'état de conservation, on procède en 2 étapes :

1. On évalue d'abord dans quelle catégorie Vert/Orange/Rouge/Gris se place chacun des paramètres exposés ci-dessus

¹ Cette catégorie équivaut à un état "moyen" : pas complètement satisfaisant, mais pas encore trop problématique et surtout réversible



2. On applique ensuite une règle de pondération² des paramètres – la même pour toutes les espèces et tous les habitats - afin de déterminer le résultat final.

Ce travail en deux étapes a été réalisé par les experts ayant contribué à l'exercice. Les éléments et conclusions proposés ont ensuite été relu collectivement par des groupes composés d'autres experts et pilotés par le MNHN, avant d'être validés par le MNHN.

Comment lire les résultats ?

Des résultats synthétiques, « bruts » sont donnés dans la suite de ce document. Plusieurs points méritent d'être soulignés, avant de les présenter, pour en faciliter la lecture et l'interprétation :

- d'une part, en fonction du niveau de connaissance plus ou moins complet sur les espèces et les habitats, **différentes voies d'analyse ont été utilisées** : données quantitatives complètes, extrapolation de données d'échantillonnage, avis d'expert.

- ensuite, il faut indiquer que les règles d'évaluation s'inspirent du principe de précaution, c'est-à-dire **qu'il suffit qu'un seul paramètre soit mauvais pour que l'état de conservation global de l'espèce ou de l'habitat soit mauvais**.

Cette règle correspond tout à fait à l'esprit de la directive Habitats, faune, flore ainsi qu'aux principes utilisés en écologie de la conservation. Cela implique cependant qu'un même type de conclusion globale sur l'état de conservation peut recouvrir des situations différentes pour les espèces et les habitats. Ce point est important quand il s'agit d'apprécier dans quelle mesure les situations problématiques sont réversibles, et de déterminer comment on peut agir : il est dans ce cas nécessaire d'aller au-delà de la conclusion globale afin d'analyser si un état est « mauvais » parce que tous les paramètres utilisés (effectifs, surfaces, etc) sont jugés insuffisants et/ou en régression, ou bien si un seul des paramètres présente un problème.

- enfin, l'évaluation prend en compte les **perspectives futures** de maintien des espèces et des habitats, ce qui se justifie par le fait qu'on s'intéresse à la garantie de viabilité à long terme des espèces et des habitats.

² Voir en fin de document

Les perspectives futures sont déterminées en fonction des pressions qui s'exercent à l'heure actuelle sur les espèces et les habitats, ainsi que des menaces qui sont susceptibles de compromettre leur maintien dans le future. Ces menaces peuvent être diverses, et incluent le contexte des changements climatiques ; les perspectives futures sont ainsi dans un certain nombre de cas classées en état inadéquat ou mauvais en raison des changements climatiques anticipés. Ce point est important à considérer lorsqu'on veut cibler les actions vers des espèces et habitats pour lesquels il est réellement possible d'améliorer l'état de conservation en réduisant des pressions ou en renforçant une gestion appropriée.

Premiers résultats synthétiques

Les baromètres dans les pages suivants donnent, par région biogéographique, la proportion d'espèces et d'habitats classés dans chaque catégorie d'état de conservation.

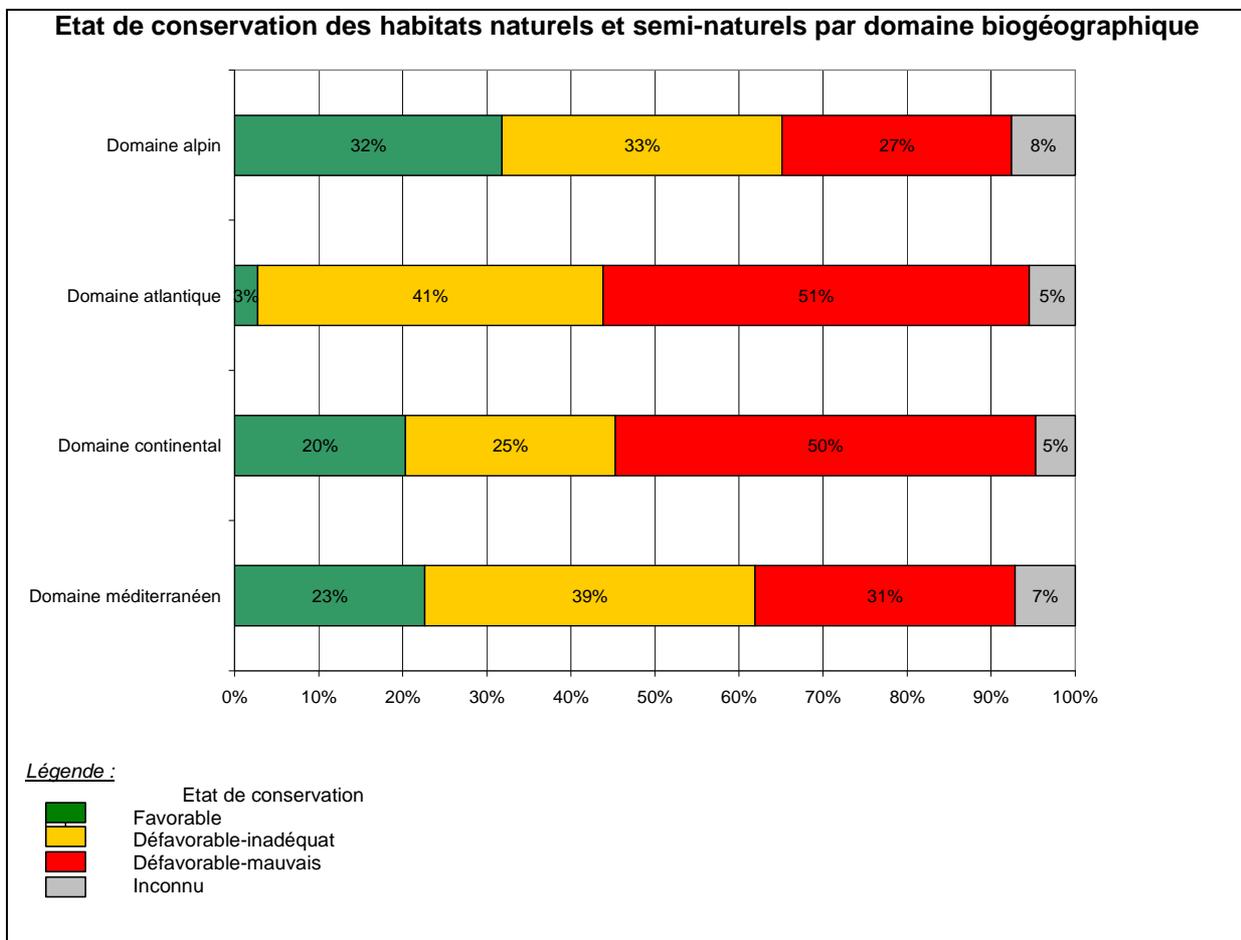
Les domaines alpin, et surtout méditerranéen, sont ceux où les espèces comme les habitats se portent le mieux (50% à 60% d'habitats et d'espèces en état favorable ou inadéquat), tandis que plus de la moitié des habitats et des espèces en domaine atlantique et continental sont en état de conservation défavorable mauvais.

❖ Habitats

Au-delà de ces chiffres très globaux, il est intéressant de regarder les résultats par types d'habitats (milieux côtiers, forêts, milieux rocheux etc).

Les habitats rocheux et les habitats forestiers sont en relativement bon état de conservation, à l'exception pour ces derniers des forêts rivulaires, qui subissent les mêmes impacts que la majorité des espèces et autres habitats liés aux milieux aquatiques.

Les habitats marins et les habitats côtiers sont, eux, en très grande majorité en état de conservation inadéquat ou mauvais, ce qui provient dans la plupart des cas à la fois d'une aire de répartition en régression, mais aussi de surfaces en diminution, et d'une dégradation de leur bon fonctionnement.



Les habitats aquatiques et les habitats humides (tourbières) sont dans une situation similaire, avec à la fois des problématiques de qualité des milieux et de régression des surfaces occupées.

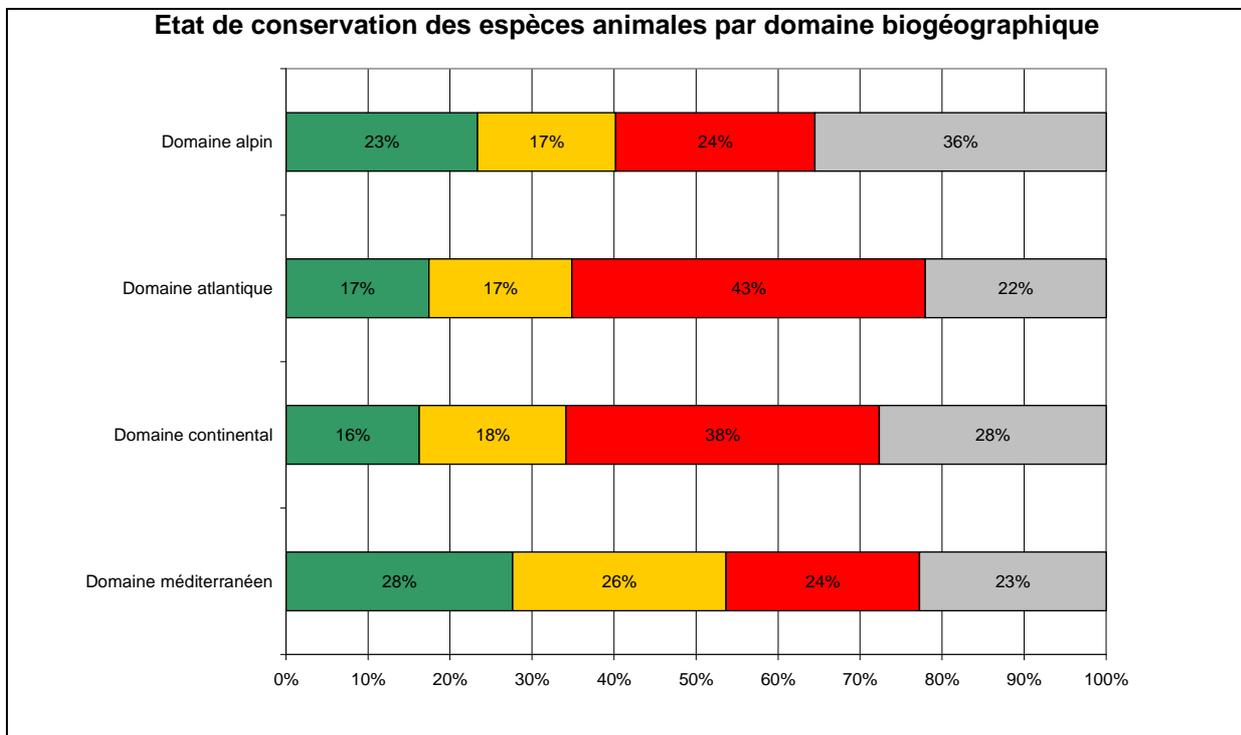
Les habitats de landes et fourrés, tempérés ou sclérophylles, présentent des structures et une répartition bien conservée et ne sont pas, dans l'ensemble, soumis à des pressions importantes : leur état de conservation est généralement bon. Les pelouses et prairies, en revanche, sont en état inadéquat à mauvais en domaines continental et atlantique, ceci étant lié notamment à une réduction des surfaces couvertes par ces habitats. La situation en domaines méditerranéen et alpin est plus contrastée, avec une part assez importante d'habitats en bon état de conservation.

❖ Espèces

Si l'on regroupe les espèces, animales ou végétales, par le type de grands milieux fréquentés, on retrouve dans l'ensemble les mêmes grandes tendances que pour les habitats, avec des espèces littorales (marines et terrestres) et des espèces inféodées aux milieux aquatiques en régression, et des proportions d'espèces forestières et de milieux ouverts en état de conservation favorable ou inadéquat relativement élevées.

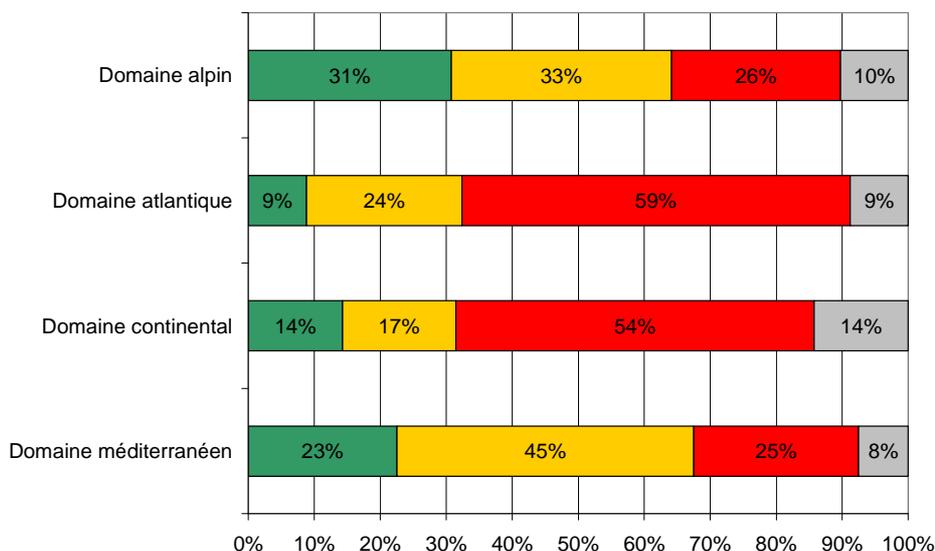
Des tendances contrastées se dégagent également pour certains groupes d'espèces : mammifères terrestres et reptiles présentent des états de conservation plutôt bons, avec des aires de répartition et des effectifs stables ; c'est également le cas, dans l'ensemble, pour les insectes à l'exception des odonates (groupe des libellules). En revanche, les poissons et amphibiens sont un état de conservation dégradé, leurs aires de répartition comme leurs effectifs notamment étant insuffisants, voire en diminution.

L'état de conservation des grands prédateurs en France est plutôt favorable : le loup est noté « favorable » ; le lynx est « favorable » en région continentale et « défavorable-inadéquat » en région alpine (entre autres en raison du manque de connaissance sur l'espèce dans cette zone) ; l'ours est noté « défavorable-inadéquat » (faible population et perspectives incertaines, mais son aire de répartition et ses habitats sont en état favorable).



En ce qui concerne les espèces végétales, il faut noter qu'une partie des angiospermes (plantes à fleurs) qui sont classées en état de conservation défavorable inadéquat ou mauvais le sont en partie sur la base de perspectives futures estimées médiocres à mauvaises, l'un des facteurs importants étant la perspective des changements climatiques qui risquent d'affecter fortement ces espèces. D'autres espèces d'angiospermes en revanche sont en mauvais état de conservation car elles sont en régression à l'heure actuelle.

Etat de conservation des espèces végétales par domaine biogéographique



Bryophytes (mousses) et ptéridophytes (groupe des fougères), dont une grande partie est jugée en état de conservation défavorable-mauvais, présentent une aire de répartition et des surfaces en régression, et des quantités d'habitats propices insuffisants ; c'est donc bien dans ce cas la situation actuelle qui est problématique.

Pour finir, on constate que la proportion de conclusions « état de conservation inconnu » est plus forte pour les espèces que pour les habitats. Ceci peut s'expliquer par :

- des groupes relativement mal connus et peu suivis pour la flore (lichens, mousses)
- pour les espèces animales, il faut souligner qu'un nombre relativement élevé d'espèces de mammifères marins ont été évaluées. Or pour ces espèces non seulement les données sont limitées mais en outre les critères d'évaluation ne sont pas complètement adaptés. Par ailleurs, beaucoup d'espèces de chiroptères (chauve-souris) font partie de l'évaluation et il y a une très forte proportion de conclusions « inconnu » pour ces espèces, dont beaucoup ne bénéficient pas d'un suivi adéquat pour ce type d'exercice d'évaluation (manque de données quantitatives et spatialement exhaustives notamment)

La Commission européenne va à présent engager une analyse des résultats transmis par les différents Etats membres à l'échelle européenne, afin de produire une synthèse dans le courant de l'année 2009.

Le ministère prépare, avec le Muséum national d'histoire naturelle, une synthèse plus complète à destination du grand public, en vue d'un porter à connaissance des résultats.

Les fiches d'évaluation (au format pré-fiche MNHN) ainsi que les tableaux de synthèse des résultats peuvent être consultées sur l'extranet :

<http://etatdeslieuxdhff.ecologie.gouv.fr> (identifiant : etatdeslieux, mot de passe : DHFF2007)

ANNEXE : Les règles de pondération des paramètres utilisés pour l'évaluation

Espèces

	Favorable	Défavorable- Inadéquat	Défavorable - Mauvais	Inconnu
Aire de répartition	Stable ou en augmentation ET > ou = à l'aire de répartition de référence favorable	Toute autre combinaison	Baisse > 1% par an OU plus de 10% en-dessous de l'aire de répartition de réf.	Information absente ou insuffisante
Effectifs	Effectifs > Pop. de référence favorable	Toute autre combinaison	Baisse > 1% par an ET effectifs < Pop de référence, OU plus de 25% en-dessous de la pop. de réf.	Information absente ou insuffisante
Habitat	Surface d'habitat suffisante (et stable ou en augmentation) ET qualité de l'habitat permet viabilité à long terme de l'espèce	Toute autre combinaison	Surface insuffisante pour assurer la viabilité à long terme OU mauvaise qualité	Information absente ou insuffisante
Perspectives futures	Pressions et menaces non significatives ; espèce viable sur le long terme	Toute autre combinaison	Fortes pressions et menaces, viabilité à long terme compromise ; mauvaises perspectives	Information absente ou insuffisante
Etat de conservation	Tout « vert » ou 3 « verts » et 1 « inconnu »	Un « orange » ou plus mais pas de « rouge »	Un « rouge » ou plus	2 « inconnus » ou plus combinés avec du vert ou tout « inconnu »

Habitats

	Favorable	Défavorable- Inadéquat	Défavorable - Mauvais	Inconnu
Aire de répartition	Stable ou en augmentation ET > ou = à l'aire de répartition de référence favorable	Toute autre combinaison	Baisse > 1% par an OU plus de 10% en-dessous de l'aire de répartition de réf.	Information absente ou insuffisante
Surface occupée	Stable ou en augmentation ET > surface de référence ET pas de changement dans le patron de distribution	Toute autre combinaison	Baisse > 1% par an OU changements majeurs dans la distribution OU plus de 10% < pop. de réf.	Information absente ou insuffisante
Structures et fonctions	Structures et fonctions en bonne condition et pas de détérioration ni de pressions	Toute autre combinaison	Plus de 25% de la surface présente une structure et des fonctions en mauvais état	Information absente ou insuffisante
Perspectives futures	Pressions et menaces non significatives ; espèce viable sur le long terme	Toute autre combinaison	Fortes pressions et menaces, viabilité à long terme compromise ; mauvaises perspectives	Information absente ou insuffisante
Etat de conservation	Tout « vert » ou 3 « verts » et 1 « inconnu »	Un « orange » ou plus mais pas de « rouge »	Un « rouge » ou plus	2 « inconnus » ou plus combinés avec du vert ou tout « inconnu »